



## Banque xxxxxx et fin de travaux

Par **Mr Gao**, le **27/03/2013** à **15:03**

Bonsoir à tous ,

La société installatrice de notre équipement panneaux + onduleur aurait transmis une fin de travaux à xxxxxx afin de récupérer 19990 € .

La fin de travaux ne me semble pas réalisée tant que le raccordement et le début de production réelle ne sont pas réalisés .

De plus , le dernier papier signé émettait des réserves concernant les vis non-conformes : où est passé ce papier ( que j'aurais du copier ! ) ?

comment se fait-il que nous n'ayons aucune facture avant de signer la fin de travaux pour pouvoir comparer l'équipement réellement installé et l'équipement facturé ?

tout ceci ne respecte pas les engagements de la charte QualiPV, ni le code de la consommation ... vous pouvez nous appeler au **xxxxxxx**. Bonsoir à tous et merci

Par **Mr Gao**, le **28/03/2013** à **19:45**

Bonsoir à tous,

La fin de travaux est loin d'être réalisée puisque l'électricien mandaté par la société installatrice a constaté une tension de 65 Volts seulement à la sortie d'une série de 6 panneaux( un panneau au moins serait "HS" selon cet électricien ). Si mardi 2 avril 2013, le problème n'est pas réglé, il faudra probablement porter plainte ( ces panneaux sont installés depuis la Toussaint 2012, le raccordement ERDF a été réalisé aujourd'hui 28 mars 2013 ).

Bonsoir à tous !

Par **Mr Gao**, le **04/04/2013** à **18:48**

bonsoir à tous,

L'installation semble opérationnelle ( test de tension et test de l'onduleur ok ), il ne manque plus que le « fusible » d'ERDF .

Donc nous finissons par être satisfaits ( des demi-ardoises ont été installées afin de mieux fondre les panneaux dans le toit, donc l'installation pourra être visitée esthétiquement et techniquement par des personnes intéressées près de Tours-sud ) .

Nous autorisons notre installateur à communiquer notre numéro de tél fixe aux clients éventuels .

Il reste juste à régler les problèmes de « papiers » ( notice d'utilisation de l'onduleur + notice technique d'un panneau + facture homologuée pour le crédit d'impôt )

Encore merci à M David H et Mme Maryam .

cordialement, ed croisier

Par **Mr Gao**, le **13/04/2013** à **01:36**

bonjour à tous,

je peux enfin remercier tous les techniciens de xxxxxx et ERDF qui sont intervenus depuis le 3 avril 2013 afin que les panneaux produisent de l'électricité !

Les équipes Roumaines qui sont venues les 3 et 4 avril semblaient parfaitement compétentes aussi bien en "couverture" qu'en électricité

( je ne parle pas le Roumain donc la communication a été difficile ),

on peut dire que l'installation est "esthétique" ( des panneaux tout noirs sur de l'ardoise, c'est discret ) .

La venue des électriciens de xxxxxx aujourd'hui peut sembler superflue car la mise en service de l'onduleur est enfantine après

le passage d'un jeune, titulaire du bac pro électricité de Chinon, missionné par ERDF pour la pose du fameux "fusible" .

Si un client de Tours-sud souhaite visiter notre installation, il est le bienvenu **xxxxxxxxxxx** ( nous l'aiderons à comprendre et le rassurerons ) .

xxxxxx aurait intérêt à prévoir avec son client un calendrier du type : janvier = signature d'un devis avec prévision de production

( 3100 kiloWatheures par an à 34 centimes = 1054 E / an soit un bénéfice net de 1000 € / an environ ; février = acceptation de la mairie ;

mars = pose des panneaux et des boîtiers dont l'onduleur + validation du Consuel ; avril = pose des 4 boîtiers ERDF dont le compteur de production ;

mai = mise en production par ERDF + livraisons des "papiers" + règlement de la facture ( soit 5 mois entre la première signature et la production effective ! )

Pour nous, Il reste juste à régler les problèmes de papiers de garanties diverses ( gtie

decennale photovoltaïque = toiture + électricité PV ; gte panneaux 25 ans - rendement 80 % dans 20 ans ; gte onduleur ; ... ) puis à payer la facture ( facture homologuée pour le crédit d'impôt ! ) .

Nous remercions donc xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx pour avoir résolu le volet "technique" .

Cordialement à tous, ed xxxxxxxxx

Par **Mr Gao**, le **11/11/2013** à **07:23**

bonjour à tous !

impossible d'obtenir une facture correspondant aux panneaux réellement installés ( des Chinois au lieu des Bosch promis par le commercial, c'est pour cela que l'entreprise d'Aubervilliers n'envoie jamais la notice technique/d'entretien d'un panneau ! ), idem pour les garanties .

Le rendement annoncé par le commercial était double de celui mesuré réellement, heureusement que l'entreprise s'engageait sur un "amortissement sur 5 à 12 ans" !

Nous avons porté plainte auprès de la Gendarmerie contre xxxxxx en juillet 2013 et contre xxxxxx ( le 11 nov 2013 ) qui a versé 19990 €uros à ces installateurs en septembre 2012 ( sans contrôle sérieux de la fausse facture et de la fausse "fin de travaux", donc complice par négligence ? ).

La vraie fin de travaux a été constaté par les Gendarmes en avril 2013 !!

xxxxxx nous menace d'inscription au FICP ... donc plainte à la CNIL et rendez-vous le 19 nov avec le Conciliateur juridique .

Nous sommes en contact avec plusieurs dizaines de clients mécontents du même installateur et/ou de xxxxxx, 6 avocats sont sur le dossier ( Toulouse, Colmar, Charente-Maritime, Savoie, Chartres, ... )

Notre dossier est déjà parti à Toulouse, des copies sont prêtes pour la CNIL, la DDPP, UFC-que choisir, assistance juridique xxxxxx ( qui semble un peu molle ... ), ...

Même Julien xxxxxxxx ne parvient pas à aider Chantal xxxxxxx du 36 ( heureusement que la xxxxxx va l'assister ! )

Nous avons alerté Jean-Pierre xxxxxxxx de TF1 et Marc xxxxxxxx ( le maçon du coeur ), nous avons reçu une photo dédiée ...

cordialement à tous, ed xxxxxxxxx du 37

Par **leilaka**, le **22/11/2013** à **17:32**

Bonjour, mes parents ont été victimes de xxxxxx une entreprise qui a fait faillite, l'organisme de crédit est xxxxxx ! les panneaux ne sont pas raccordés et ils ont une fuite d'eau. Ils y a pleins d'irrégularités dans le bon de commande et le contrat. Faut il continuer à payer les mensualités ? Merci.

Par **Sabrinaky**, le **22/11/2013** à **21:27**

Bonsoir

Faites appel a un avocat qui assignera societe et banque au civil. La procedure prendra environ un an et ce afin d annuler le credit..... je suis exactement dans la meme situation fuite a mon toit en 2012 alors que ma maison est neuve !!!! Cette annee on les as demonter pour ne plus que sa fuit !

De quel departement etes vous ?

Par **leilaka**, le **23/11/2013** à **08:48**

Bonjour, je suis de Mulhouse dans le haut-rhin. J'ai rendez vous chez un avocat justement, avez vous eu gain de cause ? ou est ce encore en cours ? Merci.

Par **Sabrinaky**, le **23/11/2013** à **09:18**

C en cours l assignation est parti ce mois ci et l audience aurait du etre mi decembre mais mon avocat m a deja prevenu que celui de xxxxxx demanderai un report car c ca facon de faire. Pour info mon avocat a gagner 2 affaires contre xxxxxx fin septembre et xxxxxx a fait appel donc pour les victimes qui venait de feter leur reussite ils devront de nouveau se représenter devant la cour...

Par **mistermoon**, le **09/12/2013** à **17:03**

Bonjour, Mr Gao, qu'a donné votre rendez vous chez le conciliateur juridique ?  
Sabrinaky, qui est votre avocat ?

Cordialement

Par **Sabrinaky**, le **09/12/2013** à **17:26**

Bonjour  
Maitre gregory rouland est mon avocat